

Communiqué de Presse
28 octobre 2010

Valtech annonce le succès de son augmentation de capital d'environ 10 M€

Paris, le 28 octobre 2010 – Valtech annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 4 octobre 2010. 60 310 017 actions ont été souscrites à titre irréductible, soit 90,9 % des actions à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 43 141 278 actions représentant un multiple de 7,2 fois les actions disponibles.

Le montant brut de l'opération s'élève ainsi à 9.951.013,95 euros et se traduit par l'émission de 66.340.093 actions nouvelles.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 2 novembre 2010. L'admission des actions nouvelles sur le marché NYSE Euronext Paris est également prévue le 2 novembre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Sebastian Lombardo, Président Directeur Général a déclaré : « *Nous sommes extrêmement heureux de la réussite de cette augmentation de capital. Je tiens à remercier l'ensemble des actionnaires et des investisseurs ayant participé à l'opération pour leur confiance dans notre société et dans le plan de retournement initié par la nouvelle équipe de direction. Avec les fonds levés, nous disposons des moyens financiers pour entamer le plan de retournement et remettre Valtech sur la voie de la croissance et de la profitabilité* ».

Cette émission a été dirigée par Bryan, Garnier & Co. en qualité de Coordinateur Global et Chef de File. Oddo Corporate Finance est intervenu en tant que conseil de SiegCo.





Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de la société Valtech enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 septembre 2010 sous le n° R10-068, et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 10-348 en date du 1^{er} Octobre 2010 est disponible, sans frais, auprès de Bryan, Garnier & Co. (26, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris), au siège social ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.valtech.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Valtech attire l'attention de public sur les facteurs de risque présentés au Chapitre 4 du document de référence et au Chapitre 2 de la Note d'Opération.

Contact Investisseurs :

Monsieur Sebastian Lombardo
Président Directeur Général
investors@valtech.com
01 76 21 15 00
www.valtech.fr



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Valtech objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Valtech n'a pas l'intention de procéder à un placement privé ou à une offre publique des valeurs mobilières objet du présent communiqué aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Dans tous les cas ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement») ou (b) des institutions ou sociétés qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement (« high net worth persons »), ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce document ou les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Bryan, Garnier & Co. agit exclusivement pour le compte de Valtech et pour aucune autre personne dans le cadre de l'augmentation de capital. Bryan, Garnier & Co. ne va considérer aucune autre personne (même si elle est destinataire de ce communiqué) comme cliente et Bryan, Garnier & Co. n'assume aucune responsabilité ni devoir de conseil vis à vis de personnes autres que Valtech, dans le cadre de l'augmentation de capital, ou en relation avec le contenu de ce communiqué ou toute autre opération ou accord qui y est mentionné.